



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH29/2024

Casablanca, le

10 MAI 2024

**APPEL A CANDIDATURE
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES**

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Gestion et Planification Financière.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CHEF DE DIVISION

Relevant de la Direction Finance et Comptabilité, ses principales missions consistent à :

- Proposer et mettre en œuvre les politiques et les modalités de financement et de placement dans le cadre d'une gestion optimale de la trésorerie et d'un respect des procédures prudentielles afin de maximiser les revenus financiers de l'Office ;
- Assurer l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Office et garantir l'efficacité du processus de recouvrement ;
- Etablir les plans de financement et assurer la gestion de la trésorerie ;
- Assurer le pilotage du processus de recouvrement (base de données clients actualisée, analyse de la situation de synthèse de la facturation et du recouvrement, suivi de l'apurement des factures, actions correctives en cas d'écarts, ...) ;
- Elaborer les rapports d'activité réguliers et valider l'ensemble des reportings et tableaux de bord nécessaires à l'analyse de la situation financière de l'Office ;
- Participer aux instances de pilotage des projets transversaux de l'Office ;
- Assurer l'encadrement, l'assistance et l'évaluation des collaborateurs sous sa responsabilité et contribuer au développement de leurs compétences.

Cette description prend en compte les principales responsabilités, elle n'est pas limitative.

www.onp.ma

المكتب الوطني للصيد 15 زقة الملازم الأول محمد محروود - ص.ب. رقم 16243 - 20 300 البار البيضاء - الهاتف : 05 22 24 05 51 - الفاكس : 05 22 24 23 05

OFFICE NATIONAL DES PECHEES - 15, rue du Lieutenant Med Mahroud - B.P. 16243 - 20 300 Casablanca - Tél. : 05 22 24 05 51 - Fax : 05 22 24 23 05 - E-mail : onp@onp.ma

I.F. : 1030035 - ICE : 001674301000044

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / CDI
<ul style="list-style-type: none"> • Être de nationalité marocaine ; • Être titulaire d'un diplôme Bac+4 ou plus en management, comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit ; • Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins l'un des domaines suivants : comptabilité, finance, contrôle de gestion et audit dont 3 années au moins dans un poste de responsabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être classé(e) à l'échelle 10 ou plus ; • Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 ou plus ; • Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 3 années au minimum dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service. Une expérience probante en comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit serait un atout.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 24 MAI 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature constitués des pièces de l'article 4 (scannées en version PDF en un seul document) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Le Secrétaire Général
BOUMEHRAZ Abdelhak

Conditions - candidat interne statutaire :

- Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (**NB** : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classé à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.